

ASSEMBLEE PRIMAIRE DU 11 JUIN 2014

Ouverture : 20h00

Local : Salle polyvalente

Présence : environ 50 personnes

Présidence de M. Léo FARQUET, Président.

Le Président ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux participants à l'Assemblée.

Il rappelle les faits importants évoqués lors de la dernière Assemblée Primaire et donne connaissance de nouveaux faits survenus depuis lors, à savoir :

- La nomination de M. Fabrice Volluz en remplacement de M. Carryl Vouilloz au sein de la Commission Technique des Constructions,
- La nouvelle organisation de la PIDR suite aux départs de plusieurs agents de police avec un nouveau chef de poste, soit M. Yvan Crettenand,
- Le début de la construction du CO Fully-Saxon avec les discussions à avoir au sujet de l'organisation du transport des élèves par bus,
- Le déménagement, cette semaine, du CMS dans les nouveaux locaux aux Bains,
- La pose de la première pierre au Centre d'Accueil pour Adultes en Difficulté (CAAD),
- L'inauguration des appartements protégés prévue en novembre 2014,
- L'inauguration de l'EMS, du restaurant, du mall et de la piscine prévue le 15.02.2015, suite à des problèmes techniques et au fait que le Groupe BOAS n'entend pas déplacer les personnes du Home les Floralies avant les Fêtes de fin d'année,
- Le 100^{ème} anniversaire de Mme Ludivine Volluz, laquelle est décédée dans l'intervalle,
- Le fait que la Commune compte 38 personnes de + de 90 ans,
- L'annulation d'une manche du Trophée du Valais sur la piste de luge en raison du manque de neige,
- L'inauguration du Sentier du Troupeau avec toutes les félicitations d'usage à M. Frédéric Dupont et à son équipe de bénévoles,
- La réouverture de l'Auberge de la Pleyeux exploitée par M. Jean-François Badet,
- La constitution d'un nouveau comité à la SD avec, comme Président, M. Christian Bovio,
- La participation de la Commune à la réalisation d'un jeu de cartes (La Révolte des Noyaux) en collaboration avec les étudiants de l'EPAC,
- L'accueil du 12^{ème} championnat suisse de 10 km sur route,
- L'intervention de la Commune, par son Vice-Président, auprès de Téléverbier SA pour conserver les acquits concernant les tarifs et conditions accordés à la population et au Ski-Club,
- Le soutien de la Commune aux agriculteurs touchés par la grêle de juillet 2013 auprès de la Chaîne du Bonheur, malheureusement sans succès pour ces derniers,
- L'attente de la décision du Tribunal Fédéral suite aux oppositions des agriculteurs concernant les travaux de sécurisation des canaux des Frasses et du Pérosé,
- La votation populaire sur le PAD du Gd-Chavalard (refus de Saxon à 60.44% et acceptation de Charrat à 60.18%),

- L'étude par une entreprise spécialisée de l'ensemble de l'éclairage public. Saxon n'a pas attendu le classement du WWF relatif à l'efficacité énergétique dans le cadre de l'éclairage public pour agir,
- Le début des travaux à la Rue des Lantses qui devraient être achevés avant la rentrée scolaire,
- La poursuite des travaux liés à la carte des dangers, à savoir le passage sous les voies CFF en direction du Grand-Canal,
- La volonté du Conseil communal de sévir concernant les déchets déposés à côté des moloks ou devant le portail de la déchetterie et pour tout autre acte de vandalisme (tags à l'ancienne église et sur les panneaux du Sentier de l'Abricot),
- La fin des travaux d'aménagement de la place de détente du Pérosé,
- Les félicitations à la 1^{ère} équipe du FC Saxon-Sports pour sa brillante promotion en 2^{ème} ligue interrégionale, en espérant d'aussi bons résultats de la part de notre équipe nationale au Mondial qui débute le 12 juin.

Ordre du jour :

1. Lecture du protocole de l'Assemblée Primaire du 12 décembre 2013
2. Lecture des comptes 2013
3. Rapport de l'organe de révision
4. Approbation des comptes communaux 2013
5. Décharge aux organes responsables
6. Modification du Règlement d'irrigation du coteau
7. Divers

1. PROTOCOLE DE L'ASSEMBLEE PRIMAIRE DU 12 DECEMBRE 2013

Le Président informe que le protocole est à disposition des citoyens au bureau communal et sur le site internet de la Commune, de sorte que sa lecture n'est plus nécessaire.

Soumis au vote, le procès-verbal est approuvé tel que présenté.

2. LECTURE DES COMPTES 2013

Le Président passe la parole à M. le Vice-Président Roth pour faire un large tour d'horizon des comptes 2013.

Le Vice-Président rapporte sur :

- les comptes de fonctionnement des comptes ordinaires qui présentent une marge d'autofinancement de Fr. 3'111'852.23
- les comptes de fonctionnement des Services autofinancés qui présentent une marge d'autofinancement de Fr. 746'033.75
- les investissements nets des comptes ordinaires (Fr. 7'472'612.55) et les désinvestissements des Services autofinancés (Fr. 161'165.53)
- les amortissements des biens faisant partie du patrimoine financier (Fr. 261'899.00) et administratif (Fr. 2'849'220.35)
- les amortissements des biens faisant partie des Services autofinancés (Fr. 746'033.75)
- un boni des comptes de Fr. 732.88.

Il apporte quelques précisions sur les dépenses de fonctionnement et les investissements importants réalisés en cours d'année, tout en relevant que la dette par habitant s'élevant à Fr. 2'975.00 (y compris les comptes

autofinancés) correspond à un endettement faible. Il profite de remercier ses collègues du Conseil communal ainsi que les collaborateurs des différents services communaux.

Répondant à une question de **M. André Bollin** au sujet de la baisse des recettes d'impôts sur les personnes physiques, le Président précise que pour la 1^{ère} fois, les estimations faites par notre responsable des Contributions, M. Didier Thurre, étaient trop optimistes. Il relève cependant que cette réduction de recettes d'impôts est compensée par l'augmentation sensible des recettes des personnes morales, fruit de la politique active de la Commune pour attirer de nouvelles sociétés sur son territoire. Il appelle la députation locale présente dans la salle à encourager le Canton à investir en cette période de début de récession, car l'argent est actuellement bon marché.

3. RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION

M. Xavier Chappot, de la Fiduciaire Dini & Chappot SA, donne lecture du rapport de l'organe de révision des comptes 2013 et recommande de les approuver.

4. APPROBATION DES COMPTES COMMUNAUX 2013

Le Président précise que la marge d'autofinancement de l'exercice est trompeuse, en raison notamment de produits extraordinaires liés à la vente de terrains et du Télé réseau. Cependant, au vu du planning financier établi par le Conseil, la Commune devrait être en mesure d'investir env. 10 millions jusqu'à la fin de la période législative en cours, sans devoir toucher à la fiscalité et tout en maintenant un endettement mesuré. Il recommande néanmoins une grande prudence au niveau de la gestion des dépenses en fonction des charges financières mises à la charge des communes par le Canton.

Aucune question n'étant posée, les comptes communaux sont approuvés à l'unanimité de l'Assemblée.

5. DECHARGE AUX ORGANES RESPONSABLES

Les comptes communaux ayant été acceptés, l'Assemblée donne décharge aux organes responsables.

6. MODIFICATION DU REGLEMENT D'IRRIGATION

Le Président donne connaissance des raisons qui ont motivé le Conseil communal à proposer à l'Assemblée Primaire la modification de l'art. 11 du Règlement d'irrigation du coteau.

A plusieurs reprises, la Commune a dû effectuer des travaux liés au déplacement de conduites principales d'irrigation situées en zone à bâtir pour permettre, notamment, la construction de villas. Dès lors, il est apparu évident au Conseil communal que ce n'était pas aux irrigants à devoir supporter ces coûts importants, étant donné que le propriétaire ne prend à sa charge que les Fr. 1'000.00 premiers francs.

Sur la base de ces éléments, le Conseil communal soumet à l'approbation de l'Assemblée Primaire la nouvelle teneur de l'art. 11, à savoir :

« Art. 11 **Droit de passage de conduites**

Les propriétaires de parcelles comprises dans le périmètre d'irrigation doivent tolérer sans frais le passage des conduites principales d'irrigation communale et des conduites privées sur leurs fonds. Les frais de déplacement de la conduite principale imposés par des travaux sur le fonds servant sont pris en charge, par les propriétaires desdits fonds, jusqu'à concurrence de Fr. 1'000.00 (TVA en sus) pour les parcelles situées hors zone à bâtir et de Fr. 5'000.00 (TVA en sus) pour les parcelles situées à l'intérieur de la zone à bâtir. Le surcoût est à la charge du dicastère communal de l'irrigation.

Pour toutes modifications d'une conduite d'irrigation en zone à bâtir, une servitude devra obligatoirement être inscrite au Registre Foncier, avant le début des travaux, aux frais du requérant, en faveur de la Commune de Saxon et à charge de la ou des parcelles concernées par les travaux.

Les frais de déplacement des conduites privées sont à la charge exclusive des propriétaires.»

Soumise au vote, cette proposition est acceptée à l'unanimité des membres de l'Assemblée, moins une voix « contre » et une abstention.

7. DIVERS

Répondant à une question de **M. Pierre Pedroni** au sujet du manque de sécurité au Chemin des Ecoliers et de la possibilité d'installer une barrière amovible au Sud de cette route, M. le conseiller Bruno Schroeter informe que la Commune reste dans l'attente de la réalisation d'un projet prévoyant la construction de 17 villas dans ce secteur avant de prendre toutes les mesures nécessaires afin de sécuriser cet accès. Le Président rajoute que la Commune doit encore procéder au remplacement de la conduite principale d'eau potable enfouie dans ce chemin et que la demande de M. Pedroni sera traitée à l'occasion d'une toute prochaine séance de Conseil.

En ce qui concerne les risques d'accidents évoqués par **M. Pierre Pedroni** en relation avec la construction d'un immeuble à l'Avenue de la Jonction, le Président sollicite un peu de patience de la part des bordiers, ceci d'autant plus que le trafic est également perturbé en raison des travaux exécutés à la Rue des Lantses. Il fait savoir que si le promoteur et les entreprises concernées abusent de la tolérance admise par la Commune, celle-ci les dénoncera à la Police Intercommunale.

Suite à une intervention de **M. Luc Poletti**, le Président confirme que les cendres bien refroidies ainsi que le sable de la litière des chats peuvent être déposés dans les sacs à ordures ménagères.

Répondant à un souhait de **M. Michel Bignens**, M. le conseiller Bruno Schroeter informe qu'une étude globale concernant la modification de la signalisation sur le territoire communal est actuellement en cours afin de sécuriser, entre autre, le carrefour du Chemin Fama et du Chemin du Vieux-Saule.

Suite à une demande de **M. Marc-André Roth** concernant les moyens utilisés par la Commune pour sensibiliser la population à la problématique des ordures ménagères, le Président rappelle que des informations ont été données aux élèves des écoles, que des flyers ont été adressés à toute la population, que TéléSaxon a consacré une émission sur le sujet. Il n'en demeure pas moins

qu'une partie marginale de la population n'a pas cet « esprit citoyen » que l'on est en droit d'attendre de sa part.

Il retient l'idée de **M. Luc Poletti** de porter à la connaissance de la population la liste des infractions et des montants des amendes prononcées par le Conseil communal.

« *Heureux village qui n'a que ces seuls problèmes à régler* », c'est par ces mots que le Président clôt la séance à 21h20, tout en souhaitant aux membres présents d'agréables vacances estivales et en les invitant à partager le verre de l'amitié.

Le Président :

Léo Farquet

Le Secrétaire :

Daniel Felley